

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement.

Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	GRATUIT HORS COUT DU FOURNISSEUR D'ACCES INTERNET
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service en cours de mise en place
Tenue de compte particulier	1,40 € / mois SOIT POUR INFORMATION 16.80 € / an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
- à débit immédiat : Carte Visa Classic	41,00 € / an
- à débit différé : Carte Visa Classic	41,00 € / an
- à débit immédiat et autorisation systématique : Carte Visa Classic à autorisation systématique	39,00 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	0.60 € / retrait à partir du 5 ^{ème} retrait par mois ¹
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Griffon Protection Contrat AXA France IARD, entreprise régie par le code des assurances	19,00 € / an
Virement vers un autre établissement bancaire (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
- en agence	3,50 € / virement
- par internet	GRATUIT
Prélèvement	
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
Commission d'intervention *	8,00 € / opération avec un plafond de 80,00 € / mois

*Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...)

ZONE SEPA : (Single Euro Payments Area - Espace Unique de Paiement en Euros) composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Andorre, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Unis, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public sur support papier ou sur un autre support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé comporte des informations relatives aux 12 services les plus représentatifs liés à un compte de paiement (énumérés au A du I de l'article D 312-1-1 du code monétaire et financier) et à l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de service en cours de commercialisation.

¹ A partir du 10^{ème} retrait pour deux cartes couplées au même compte